

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 20.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevets, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	12 h. au-dessus	65 deg.	27 pou. 11 lign.	Nord.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
6 h.	11 h.	5 h.	Nouvelle lune.	20	
25 n.	43 m.	7 3 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 4^{or}.

PRIX : Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 20 octobre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, où les citoyens peuvent venir signer.

QUESTION ESPAGNOLE.

La question de la Péninsule semble inspirer aujourd'hui peu d'intérêt, parce qu'on ne trouve dans le gouvernement espagnol ni la fermeté, ni le courage qui sauvent les empires. Mais ce malheureux peuple qui lutte depuis trente ans, qui vit de si peu sur une terre toujours dévastée et toujours fécondée par le sang, mérite cependant nos sympathies. La France s'émeut toujours aux malheurs des nations; elle sait bien que la liberté des peuples ses voisins est la garantie de la sienne.

La défaite récente de Pardin, le changement de ministère à Madrid, l'entrée sur le territoire espagnol de la princesse de Beira, que l'on décore du nom de *Caroline* de l'Espagne, ramènent naturellement notre attention de ce côté.

L'Espagne paraît menacée d'une restauration que le cabinet français aura préparée de longue main, et à laquelle le gouvernement de Christine aura prêté l'appui de son impuissance et de son incapacité.

Nous devons faire d'abord quelques réflexions sur cette rentrée soudaine de la princesse de Beira en Espagne. Ici la police de M. Molé a été en défaut comme la police de M. Thiers l'avait été lors de l'entrée de don Carlos en Navarre à travers la France.

Il est évident que la police française a fermé les yeux sur le passage de la princesse espagnole à travers nos départements. Le *Mémorial bordelais* lui-même, journal dévoué au ministère, reconnaît qu'il est impossible qu'on n'ait pas vu passer la princesse et ses compagnons de voyage; qu'elle s'est promenée pendant trois heures dans Bayonne avant de franchir la frontière, et qu'il est évident que notre police les a dispensés de passeports.

Mais on dira : Ce n'est qu'une femme et puis un légat du pape; le gouvernement français doit-il s'émouvoir pour si peu? Qu'on ne dise pas que la princesse de Beira n'est qu'une femme, et que l'abbé Donat, légat du pape, n'est après tout qu'un prêtre inoffensif; c'est au contraire le fanatisme religieux et le fanatisme politique qui sont importés en Navarre par les deux voyageurs qu'on laisse passer, et certes ce ne sont pas des éléments sans influence sur une armée qui compte dans ses rangs plus d'un ancien soldat. Ce n'est pas tout, on a entendu parler des projets de mariage de la princesse avec don Carlos. Or, que vient faire ce légat du pape au milieu des troupes de Navarre? Il vient donner solennellement une autre reine à l'Espagne, une reine qui aura pour elle les bénédictions et les indulgences du souverain pontife; et l'on peut croire que cette manifestation ne sera pas sans influence sur les esprits espagnols encore soumis aux doctrines religieuses du Vatican.

La coïncidence de ce fait avec la défaite de Pardin, avec les succès toujours croissants de l'audacieux et habile Cabrera, mérite d'être remarquée. Il est évident que don Carlos va frapper un grand coup, et que tout est disposé pour lui ménager la réussite. On dirait que Christine elle-même s'entend avec ses adversaires, car elle vient de nommer ministres les hommes les plus nuls, les plus incapables dans cette série d'incapables et de nuls que ne cesse d'enfanter le juste-milieu espagnol. Comment concevoir une pareille abnégation de soi-même, à moins que le parti de la république ne jette Marie-Christine dans les bras des carlistes, et ne lui fasse trahir les libertés de l'Espagne?

LA CASSETTE.

(Suite et fin.)

Quel était donc ce Hammed-Issa? C'était un jeune dandy parisien qui des rives de la Seine avait pris son élan vers la terre d'Égypte, après avoir dévoré l'héritage paternel. Il était entré au service du pacha; et, afin d'obtenir un avancement plus rapide, il s'était fait musulman. Le changement de pays et une première ruine n'avaient point amorti sa passion du jeu; l'agitation et le soleil semblaient au contraire lui avoir donné de nouvelles forces. Il jouait un jeu d'enfer avec les pachas, les beys et les riches Turcs qu'il fréquentait. Depuis quelque temps, il avait de secrètes intelligences avec Astérina; car il aimait les femmes pres-que autant que le jeu. Hardi et entreprenant comme un Parisien et comme un joueur, il se glissait incognito dans la maison du vieux changeur, quand celui-ci, pendant le jour, était dans son échoppe du bazar. La solitude du quartier juif et l'amour d'Astérina protégeaient ces rendez-vous, dans lesquels la jeune israélite se sentait assez forte pour garder toute sa pureté. L'avant-veille, Astérina ayant fait cacher son amant dans sa chambrette, au moment où la vieille domestique arabe allait les surprendre dans le salon, celui-ci avait, par manière de passe-temps, furtivement dans les hardes de la jeune fille, et y ayant trouvé la cassette, il se l'était adjugée sans scrupule, espérant qu'il pourrait doubler ou tripler ce trésor au jeu, et le restituer ensuite avec usure à sa belle propriétaire.

Mesraïm se hâta d'aller faire sa déclaration à Habib-Effendi, gouverneur du Kaire, qui se transporta au domicile de Hammed-Issa, accompagné du plaignant et de la force armée. L'on trouva, en effet, la bienheureuse cassette. Le vieux changeur

Certes, une si grande lâcheté ne s'accomplirait pas sans qu'il y eût bien du sang versé et bien des commotions dans l'occident de l'Europe; car, plus que jamais, le contre-coup d'une révolution à Madrid se ferait sentir ailleurs; il serait immédiat à Lisbonne.

L'opinion publique en France s'est vivement prononcée pour l'Espagne libre et arrachée au joug des prêtres et de don Carlos, ce moine couronné. Le cabinet français, au contraire, a tout fait pour laisser don Carlos triompher; ainsi, le cabinet sympathise avec le despotisme, le peuple avec la liberté.

Des hommes qui ont joué un rôle dans les affaires espagnoles, ministres ou soldats, les uns ont été déloyaux, les autres inhabiles. Ils n'ont pas compris quelle puissance ils pouvaient tirer du peuple franchement appelé à une régénération véritable; et loin de le pousser dans cette voie, ils ont fait tous leurs efforts pour amortir son enthousiasme, sans s'apercevoir qu'ils comprimaient en même temps son courage.

Le traité de la quadruple alliance a été sans effet; on en a éludé les stipulations, parce qu'une armée française en Espagne était un drapeau d'indépendance autour duquel l'immense majorité du peuple serait venue se ranger, et qu'on aurait redouté l'Espagne trop radicale. Le cabinet du juste-milieu la voulut juste-milieu; le cabinet réactionnaire la veut absolutiste.

Espérons toutefois que, dans ce moment suprême où le destin de la Péninsule semble devoir se décider, le peuple trouvera en lui-même une nouvelle force pour repousser et ceux qui veulent l'asservir et ceux qui l'ont trahi.

On lit dans le Temps :

Voici ce que dit la *Presse* sur l'admission de M. Lerminier dans le conseil-d'état, sur sa brusque conversion politique, sur l'article rempli d'adulations pour le ministère et d'injures pour les journaux indépendants qu'il vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes*. Nous citons les réflexions du journal ministériel, afin que chacun comprenne bien le cas que le ministère fait de ceux qu'il enrôle, le dédain méprisant avec lequel il les attache à son char, et l'empressement avec lequel il *nomme par leur nom* les choses qu'il fait faire.

« Nous reproduisons sans commentaires les principaux passages d'une lettre sur la presse politique, adressée à M. le directeur de la *Revue des Deux Mondes* par M. Lerminier. Nous avons eu récemment l'occasion de rappeler que M. Lerminier, professeur au collège de France, avait été successivement collaborateur de M. Cauchois-Lemaire, de M. l'abbé de La Mennais et de M. Ledru-Rollin, rédacteurs du *Bon Sens*, du *Monde* et du *Droit*. Aujourd'hui nous ne pouvons qu'applaudir à l'heureux changement qui paraît s'être fait dans ses opinions et dans ses relations politiques. Il est vraiment fort heureux que la loi sur le conseil-d'état n'ait pas encore fixé le nombre des maîtres-des-requêtes en service extraordinaire. Puisqu'il est ainsi donné à ce titre d'opérer de si rapides conversions, pourquoi donc le ministère n'achèverait-il pas de le conférer à tous les amis de ses ennemis? Amortir ainsi toute l'opposition dans le conseil-d'état, ce ne serait assurément pas le plus faible service qu'aurait rendu à la France cette belle institution. Maintenant, ironie à part, nous louerons la lettre de M. Lerminier : l'esprit en est excellent; vraiment nous ne dirions pas aussi bien. »

Avant-hier, 16 octobre, le bateau à vapeur *le Vautour*, commandé par M. Pallu-Duparc, lieutenant de vaisseau, est parti pour Alger avec la correspondance et des passagers.

Le bateau à vapeur *le Cocyle*, commandé par M. Maissin, lieutenant de vaisseau, qui a accompagné les bombardes *le Volcan* et *l'Eclair* jusqu'à Gibraltar, est de retour sur rade; ce bâtiment a purgé sa quarantaine à Port-Vendres, où il est arrivé le 6, ayant quitté Gibraltar le 2; il est reparti de Port-Vendres le 15.

Aujourd'hui, le vaisseau de 100 canons *l'Hercule*, commandé par M. Faure, capitaine de vaisseau, a fait route pour Tunis, ayant à bord le nouveau consul français en cette résidence, M. de Lagau.

se précipite; il l'ouvre... Elle était vide! Le voleur est arrêté; on lui demande ce qu'il a fait des diamants; il ne répond que par un profond silence. On eût procédé à l'exécution sur-le-champ et séance tenante, si ce n'eût été un voleur vulgaire; mais Hammed-Issa était capitaine dans un régiment de cavalerie; le gouverneur voulut en référer au grand-pacha, toujours jaloux de décider en dernier ressort de tout ce qui touche à la vie, à l'honneur, à la fortune, et même aux amours de ses principaux employés. En attendant, Habib-Effendi mit l'accusé en prison chez lui, et laissa des soldats pour le garder.

Malgré cette arrestation, Mesraïm était loin d'être satisfait. « A quoi me servira la mort de ce jeune homme? se disait-il en lui-même. Ce n'est pas son sang que je veux, mais nos diamants. On les lui a volés peut-être; ils sont vendus, perdus, dispersés; ils ont passé déjà entre mille mains qui les ont dénaturés, et où l'on ne pourra plus les reconnaître... Eh! si on les eût retrouvés, est-il bien certain que le pacha ne s'en serait pas emparé, tenté par une si bonne aubaine?... » Il rentra chez lui, en proie à ces douloureuses pensées. « Nous n'avons saisi que le voleur! » s'écria-t-il, en embrassant son Astérina, le seul trésor qui lui restait désormais. « Oui, ma chère fille, continuait-il, tu as fait tout ce que tu pouvais faire, tu nous as mis sur la trace du coupable... — Quel est-il? interrompit Astérina, avec un vif sentiment de curiosité. — C'est toi-même qui l'as nommé, Hammed-Issa... » La jeune fille pâlit, rougit, trembla. « Hammed-Issa! s'écria-t-elle; moi, je l'ai accusé!... Non, non, cela n'est pas possible!... Hammed-Issa n'est pas coupable!... Ah! mon père, courez le sauver... Oh! je sens que vous me tuez!... » Et la pauvre Astérina se tordait, convulsive et délirante.

ENTRÉE EN ESPAGNE DE LA PRINCESSE DE BEIRA ET DU FILS AÎNÉ DE DON CARLOS.

On sait comment s'exerce la surveillance sur nos frontières d'Espagne à l'égard du prétendant. S'il a besoin de 500 chevaux pour sa cavalerie, il les achète en France et les lui livre à jour fixe. Il a chez nous ses banquiers, ses fournisseurs, ses correspondants, comme s'il était roi d'Espagne reconnu par la France et faisant la guerre à un usurpateur qui retient sa couronne. Nous avons donc lu sans étonnement l'article suivant dans le *Mémorial bordelais* du 15 octobre :

« Un des journaux de cette ville rapportait dernièrement qu'une visite domiciliaire avait été faite chez M. le marquis de Villa-Palma, qui habite Bordeaux. Le but de cette mesure se rattachait vraisemblablement au bruit qui a circulé hier que la princesse de Beira, sœur de don Miguel et de don Pedro, es sœur encore de feu la femme de don Carlos, est passée ces jours-ci à Bordeaux, et est déjà entrée en Espagne, accompagnée du fils aîné du prétendant, âgé de 21 ans, et d'un légat du pape, l'abbé Amat, délégué pour bénir son mariage avec don Carlos. La princesse de Beira, Portugaise de naissance, douée, dit-on, d'un rare talent et d'une énergie extraordinaire, deviendrait par ce fait reine prétendante d'Espagne. D'après les ordres transmis à la frontière, nul ne peut en franchir l'issue sans être muni de passeports. Cette disposition est sans restriction; on dit que les difficultés, sous ce rapport, auraient été aplanies à Bordeaux. Une correspondance de la frontière nous a appris hier soir qu'après avoir séjourné quelques heures seulement à Bayonne, les trois voyageurs sont entrés sans obstacle en Espagne. »

INDUSTRIE DES SUCRES.

M. le ministre des finances a reçu aujourd'hui, à dix heures, les délégués des fabricants de sucre indigène.

MM. les délégués ont exposé au ministre la situation malheureuse de cette industrie, qui intéresse à un si haut point plusieurs de nos départements, et qui, dans l'état présent des choses, ne souffre pas moins de l'encombrement du marché que le sucre colonial. Ils ont montré comment la mesure du dégrèvement dont on semble les menacer serait à leur égard une sorte de perfidie de la loi. Ils devaient, en effet, s'attendre à ce que la loi votée dans l'avant-dernière session aurait au moins une durée de deux ans, puisqu'elle avait fixé l'impôt sur le sucre indigène à 10 fr. pour la première année, et 15 fr. pour la seconde. Sur la foi de cette législation, les producteurs ont ensemencé leurs champs; ils sont donc obligés de récolter et de fabriquer. L'instabilité de la législation a été la première cause du défaut d'écoulement dont les deux sucres se plaignent; mais le changement de la loi actuelle, dont on a à peine fait l'épreuve, serait une cause de ruine pour la betterave, et celle à laquelle elle devait le moins s'attendre.

M. le ministre des finances, tout en reconnaissant la justice des réclamations présentées par les délégués de l'industrie indigène, a répondu que les colonies étaient aussi dans une situation digne de toute la sollicitude du gouvernement, et que son désir était de concilier les deux intérêts.

Les délégués ont ajouté alors que la mesure qui leur paraissait la plus propre à soulager le sucre colonial sans porter trop de préjudice à la betterave, était de faciliter la réexportation en abaissant le chiffre du rendement, fixé aujourd'hui à 75 0/0.

M. le ministre des finances a dit qu'il prendrait cet avis en considération, et que la mesure indiquée était au nombre de celles qui avaient occupé déjà la pensée du conseil.

En sortant de l'hôtel des finances, MM. les délégués se sont rendus chez le roi. M. Duroquet a lu à Sa Majesté une adresse qui se termine par le paragraphe suivant :

« Envoyés de tous les points de la France près de Votre Majesté, nous la prions de se bien pénétrer de la réalité de notre détresse, de considérer que nos produits se fabriquent dans des conditions de faillite, et que le dégrèvement, quel qu'en soit le chiffre, entraînerait irrévocablement la ruine totale de la fabrication de sucre indigène, celle de nos familles et de l'immense population dont le sort est intimement lié au nôtre. »

Le roi a répondu qu'il avait à cœur de favoriser de tout son pouvoir l'industrie indigène, mais qu'il devait prendre en considération l'intérêt des colonies, qui était aussi un intérêt français, et qu'enfin le devoir, la pensée et le désir du gouvernement étaient de donner protection et satisfaction aux deux industries.

Mesraïm épouvanté envoya chercher le magnétiseur. « Si tu veux ta cassette aux dépens de ta fille, dit gravement celui-ci, tu l'exposes à n'avoir ni l'un ni l'autre. Ne vois-tu pas qu'elle aime Hammed-Issa? Dans trois jours la tête du jeune homme doit tomber sous le cimeterre, et il est écrit que ta fille ne vivra pas trois autres jours. Un mariage peut conjurer ce double malheur. Unis Astérina à celui qu'elle aime, et déclare que la cassette de diamants formait sa dot. »

A ces paroles calmes et solennelles, Mesraïm resta quelque temps immobile comme un homme frappé de la foudre. « Moi, donner ma vie à un renégat, à un musulman! exclama-t-il enfin; oh! qu'elle meure plutôt!... Que plutôt la terre s'entr'ouvre pour engloutir moi, elle et le ravisseur de mon trésor!... » Et il jura le nom de Dieu qu'un pareil sacrilège ne s'accomplirait point. Furieux de voir ses conseils méprisés, le magicien sortit en lui disant : « Abominable vieillard, qui ne crois en Dieu que pour être tyran, que les pleurs et le sang versés retombent sur ta tête! »

Cependant, Hammed-Issa, prisonnier dans sa maison, faisait force réflexions philosophiques sur les caprices de la fortune et sur les égarements auxquels peut entraîner la funeste passion du jeu. Mais, comme le véritable joueur ne désespère jamais, il se flattait encore que quelque chance heureuse lui ferait gagner cette partie où il avait mis sa tête en enjeu. Il savait qu'il était aimé d'Astérina, et il lui semblait voir en elle une ange tutélaire, une rédemptrice de sa faute. D'un autre côté, la rapidité de la justice turque l'effrayait; le vol était patent, et la justification impossible; il savait que le pacha n'épargnait pas ses officiers, surtout les renégats, et les condamnant à mort pour des fautes moindres que la sienne; il redoutait donc de

On annonce pour mardi prochain une représentation à bénéfice qui se recommande à l'attention publique, soit par l'excellente composition du spectacle, soit par le nom du bénéficiaire, M. Barqui. Cet artiste, dont le zèle ne s'est jamais démenti, a grandi sous les yeux des Lyonnais, et son talent consciencieux et vrai s'est élevé à une hauteur que les acteurs de la capitale n'ont pas toujours atteinte. Voici la composition du spectacle : *Gaspard Housier*, drame en quatre actes, du théâtre de l'Ambigu-Comique; *les Trois Dimanches*, vaudeville en trois actes, du théâtre du Palais-Royal; *Mlle Daloigny, lieutenant de dragons*, vaudeville en un acte, du théâtre du Vaudeville.

Paris, 18 octobre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le roi et la reine des Belges sont arrivés hier à 5 heures du soir aux Tuileries, venant de Bruxelles.

M. de Salvandy vient d'adresser aux recteurs des collèges une circulaire pour les engager à interdire dans leurs établissements l'introduction des contrefaçons d'ouvrages classiques. Il en résulte le double inconvénient de propager l'usage d'éditions incorrectes et de décourager les éditeurs légitimes.

La nouvelle a été annoncée dernièrement que la conférence de Londres avait suspendu pour quelques jours ses délibérations, parce que l'on attendait une communication du cabinet de Bruxelles contenant un exposé des conditions sous lesquelles le gouvernement belge entendait que le différend entre les deux pays fût définitivement arrangé.

Le cabinet belge, au lieu d'envoyer une note détaillée, s'est contenté de faire partir pour Londres, en qualité de commissaires, MM. Dumortier et Fallon, afin de donner des explications sur la question de la dette. Les deux commissaires ont exposé les vues du gouvernement belge, qui ne sont autre chose que la reproduction de la brochure publiée à Bruxelles par M. Dumortier.

Il paraît que cette circonstance a complètement désapointé les plénipotentiaires de Londres, qui ont refusé d'accepter ces explications, et ont envoyé une nouvelle note à Bruxelles pour demander au gouvernement belge si c'était décidément son dernier mot.

On dit que M. le maréchal Soult est attendu à Paris pour la fin du mois. Il aurait reçu un autographe de Louis-Philippe pour l'engager à revenir à Paris, ce qui ferait croire à la prochaine rentrée de M. le maréchal Soult aux affaires.

Un journal assure ce matin que le ministère a repris l'idée de réorganiser une garde royale.

On dit que M. de Mornay, actuellement ministre en Suède, est appelé à remplacer M. de Montebello.

Quatre nouveaux conseillers d'état viennent, dit-on, d'être nommés. On désigne MM. Baumes, maître des requêtes, et Lebrun, membre de l'Académie française. On ne dit pas encore les noms des deux autres privilégiés, dont l'un est un employé supérieur au ministère de la marine.

Le tableau des électeurs inscrits sur les listes des 86 départements présente un total de 197,902 électeurs. C'est, terme moyen, 2,262 par département, 554 par arrondissement, et ce n'est pas 5 par commune. Cette statistique est le meilleur argument que l'on puisse donner en faveur de la pétition de la garde nationale pour la réforme électorale.

Les quatre-vingts imprimeurs et les marchands de presses de Paris sont successivement appelés à la préfecture de police pour examiner des débris de la presse qu'on croit avoir servi à l'impression du *Moniteur républicain*, afin de déclarer si cette presse a figuré dans leurs ateliers et a ensuite été vendue par eux.

Le gouvernement a reçu hier matin une dépêche télégraphique annonçant le départ définitif du prince Louis le 14 octobre. Il doit visiter successivement Mayence, Coblenz, Cologne, Wesel. Cette route est prescrite sans aucune permission de séjour. La suite du prince se compose des personnages suivants : 1° le vicomte de Persigny; 2° Enrice Conneau, médecin de Florence; 3° Charles Thelin, de Paris, son valet de chambre; 4° Léon Cuxa, de Toulouse, cuisinier; 5° Florentin Demangeot, de Besançon, cocher; 6° Frédéric Ruding, de Grostellein, groom; 7° Frédéric Badenbach, de Lavenstein, et 8° Jacques Hoppemeyer, tous deux domestiques.

On lit dans l'*Impartial de Besançon* du 15 octobre :

voir arriver à chaque instant les soldats chargés de le fusiller ou de lui trancher la tête, genre de mort dont sa qualité de musulman lui donnait le privilège. Il était en proie à ces pensées contradictoires, ballotté entre l'espérance et la crainte, lorsque le magicien entra chez lui. Il crut d'abord, au costume long et sévère, à l'air grave et quelque peu surnois du personnage, que c'était quelque délégué du kadi qui venait lui lire sa sentence. Aussi, ces deux hommes, dans une attitude d'observation réciproque, se donnèrent-ils le salut oriental, en posant tour à tour la main sur le cœur, la bouche et le front. Mais, à mesure que leurs regards se pénétrèrent, un souvenir confus sembla se réveiller en eux, et le cérémonial commencé fut interrompu par un éclat de rire.

« Je ne me trompe pas, disait le prisonnier, en se frottant les yeux comme un homme qui croit rêver en se réveillant; toi, Charles! sous ce costume... Est-il possible?... Je te croyais au fond de ton département, faisant de la médecine homœopathique!... Comment! Hammed-Issa, c'est donc toi, mon cher Hippolyte!... s'écriait le magicien; je savais bien que c'était un Français; mais aurais-je jamais pu imaginer que c'était mon vieux camarade du quartier latin?... Et ils ne purent s'empêcher de se jeter dans les bras l'un de l'autre. « Mais je te croyais avoué ou notaire à Paris, continua le magicien... Comment donc as-tu échangé la plume contre l'épée?... Le jeu!... Maudite passion! elle ne t'a pas quitté!... La vie n'est-elle pas un immense jeu de hasard? Et n'est-ce pas vivre davantage que d'activer les chances? Les multiplier, n'est-ce pas augmenter les probabilités des chances heureuses?... Quand nous étions au quartier latin, toi à l'École de droit et moi à l'École de médecine, je me rappelle que tu abandonnais souvent la Chaumière

« Hier dimanche, à la grande parade, et au moment où le lieutenant-général Janin, commandant la 6^e division militaire, passait la revue des deux magnifiques bataillons de guerre du 19^e régiment d'infanterie légère, au milieu d'un grand concours de nos citoyens qui entourait la place d'armes, est arrivé l'avis de la suppression du corps de rassemblement de l'Est. D'après ce que nous avons appris de positif sur cette nouvelle mesure du gouvernement, il résulte que les troupes acheminées sur la frontière reçoivent l'ordre de rétrograder et de changer de direction pour rentrer dans l'intérieur. »

— Depuis long-temps nous n'avions plus entendu parler du projet du chemin de fer de la rive droite du Rhin. D'après le *Journal de Mannheim*, on commence à prendre, entre cette ville et celle de Heidelberg, des dispositions préparatoires pour les travaux de la partie du chemin primitivement décrétée par les chambres badoises; mais il reste toujours hypothétique si jamais le chemin de la rive droite dépassera la hauteur de Kehl ou même celle de Carlsruhe.

— On écrit de Caen, le 17 octobre :

« Hier, à midi, a eu lieu l'exécution de Barbier, l'assassin de Lehujeur. C'est avec un sentiment de dégoût et de tristesse que nous avons vu la foule immense qui s'était portée sur la place St-Martin et le cours St-Julien, pour assister à l'horrible spectacle qui se préparait; nous le disons surtout à regret, les femmes y étaient plus nombreuses que les hommes; nous en avons vu louer des places sur les charrettes qui couvraient le marché. »

« Le condamné était placé dans la fatale voiture auprès de son confesseur, dont le manteau le couvrait sans cacher entièrement aux regards avides des curieux ses traits pâles et décomposés. »

« Arrivé au lieu du supplice, Barbier n'a pas eu la force de descendre de la voiture et on l'a soutenu jusque sur l'échafaud; cependant il a repris un peu de courage, et s'est placé lui-même en face de la lunette. Cinq minutes après tout était terminé. »

— On écrit de Montmédy, 14 octobre 1838 :

« Hier, à la suite d'une forte gelée, on s'est empressé de commencer les vendanges; mais dans l'après-midi, il est tombé une si grande quantité de neige, que les vendangeurs ont été forcés de rentrer en ville. Aujourd'hui les vendanges continuent. La récolte se borne à peu de chose, pour ne pas dire à rien. La gelée a recommencé; il fait très-froid. »

On lit dans le *Courrier de Bordeaux* :

Par la voie d'Egypte, on a reçu à Bordeaux des nouvelles de l'Inde dignes d'attention. Voici des extraits d'une gazette anglaise que nous communiquons à l'instant une maison de notre ville :

Extrait de la Gazette de Delhi, 27 juin 1838.

ÉTAT DES AFFAIRES A LA FRONTIÈRE DU N.-O.

« Ces affaires sont devenues d'un intérêt puissant, et quoique nous ne nous piquions pas d'être profonds politiques, nous croyons devoir offrir à nos lecteurs quelques remarques qui se présentent à nous, alors que nous considérons la condition des peuples sous notre domination, la force de l'armée qui seule empêche le soulèvement de cette population prête à nous exterminer, et le nombre et la force des ennemis qui peuvent assaillir nos frontières. »

« Il est presqu'évident de notoriété publique que l'envoyé anglais en Perse a été assassiné par ordre du shah, et comme le gouvernement ne s'empresse pas de démentir cette croyance, on peut la regarder comme trop vraie. »

« Il est aussi bien notoire pour tous ceux qui ont des amis et des correspondants en Perse que Mahomet-Shah a commencé le siège de Hérat, en déclarant que ce n'était qu'un préliminaire à l'invasion du Cabul, du Candahar, du Punjab et de l'Inde. »

« Le shah est un monarque vain, ignorant et infatué, entouré d'intrigants russes qui le poussent à frapper sur nos voisins de l'Ouest, jugeant que l'extension de la domination persane jusqu'aux rives du *Sutledge* donnerait à la Russie le passage libre de ses troupes jusqu'aux avant-postes de l'armée indo-anglaise. »

« Ne voit-on pas *Dost-Mahomet*, après de vains efforts pour s'assurer de l'alliance anglaise, réunir ses troupes persanes, et le *Candahar* être gouverné par un frère de Mahomet? C'est évidemment encore le même intérêt. »

« Dans le *Nepaul*, les *Goorkhas* et les *Burmèses* aiguissent depuis long-temps leurs armes contre nous; et jusqu'à ce mécréant de *Joudpore*, qui montre aussi son aiguillon! »

« D'autres vipères, sous la forme de chefs natifs indépendants, n'attendent également que le moment de se montrer en ennemis. Quelle force avons-nous pour lutter contre eux? En chiffres, nous sommes puissants au Bengale : 52,000 hommes d'infanterie native, 5,000 de cavalerie idem, 6,000 d'infanterie

ou le Prado pour courir chez Frascati... — Chacun, mon cher, a sa passion dominante; n'as-tu pas celle des sciences occultes, de la pierre philosophale, du magnétisme, que sais-je?... — C'est que notre science d'Occident est incomplète; il y a ici une foule de bonnes inspirations à prendre; je m'entoure de tout ce que je puis découvrir d'alchimie, d'astrologie, de magnétisme, d'art cabalistique; j'interroge les hommes et les choses d'Orient, et j'aperçois maintenant tout un aspect de la science, dont on ne se doute même pas en Europe. Je pratique aussi la médecine magnétique et homœopathique. Depuis que je suis installé dans le quartier juif, je passe pour un magicien, pour un être mystérieux et étrange, dont la puissance domine le monde. Grâce à quelques essais qui m'ont réussi, j'ai déjà une réputation pyramidale.... — Hélas! tu es plus heureux que moi, qui perds mon bien et celui des autres, et qui vais peut-être subir la peine... — Il faut pourtant arranger cette affaire, et te tirer de ce mauvais pas. N'ignorant pas que Hammed-Issa était un Français, j'avais déjà cherché à amener le juif à un accommodement. La jeune fille, qui t'a nommé dans le sommeil magnétique, est furieuse contre son père, et paraît avoir pour toi un amour véritable... — Je l'épouserais bien, si cela se pouvait... — Qui; mais tu es musulman... Bah! fais-toi juif!... De cette manière, tout s'arrange. Maintenant que tu es musulman, on peut te contester la qualité de Français... En te faisant juif, tu reprends de droit cette qualité, tu rentres dans la grande famille. Et puis, entre nous, il n'y a qu'une religion, qui n'a pas de nom, il est vrai, mais dont on ne peut changer, puisqu'elle est universelle. Le reste, ce n'est qu'un habit que l'on prend et que l'on quitte suivant les circonstances. Et il me semble, dit-il en se regardant, que ce vêtement n'est pas celui de Paris. — Je prendrai

européenne, 1,100 de cavalerie idem, avec 72 misérables pièces de petit calibre; plus, 72 pièces de meilleur calibre à laisser dans les cantonnements, à moins de vouloir fournir à l'ennemi à la fois les canons et le bétail. »

« Et quelle misère d'en être réduit à ce service, bon pour la parade tout au plus!... »

« La force la plus considérable que nous puissions réunir pour le service de la frontière de mer, du Bengale, de Madras et de Bombay, n'excéderait pas 60,000 natifs, 16,000 Européens et 100 pièces d'artillerie; force suffisante, sans doute, si elle pouvait être réunie en un seul champ de bataille, mais insuffisante pour une guerre de frontière ayant une étendue de plusieurs centaines de milles. »

« Nos gouvernants feront donc bien d'y regarder de plus près; nous nous confions avec raison, sans doute, aux levées de Ci-payes; mais vienne un conflit, et que nos ennemis soient les plus forts, leur fidélité peut être incertaine. »

« Nous ne voulons pas créer des alarmes, mais il est temps que les yeux du public anglais soient ouverts sur l'état réel des affaires. L'espace nous manque pour les approfondir convenablement; nous désirons que nos correspondants nous favorisent de leurs observations. Nos communications libres entre Lahore et la présidence permettent de savoir promptement et au juste ce qui se passe au Punjab, et les mouvements qui s'y opèrent. Nous serons toujours prêts à les soumettre au public. »

HOLLANDE.

Les états-généraux de Hollande ont été ouverts le 15 octobre. Voici le discours prononcé, à cette occasion, par le roi Guillaume :

« Nobles et puissants seigneurs, »

« Il est satisfaisant pour mon cœur paternel de me voir, pour la première fois dans cette assemblée solennelle, accompagné par mon bien-aimé petit-fils aîné, le prince héréditaire d'Orange, auquel j'ai accordé, à sa majorité, le droit de siéger au conseil-d'état. »

« Mes relations d'amitié avec les puissances étrangères n'ont point éprouvé de changements depuis votre dernière session. »

« J'attends encore la réponse à la déclaration remise, au printemps dernier, de ma part, aux plénipotentiaires des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, à Londres, et destinée à amener un arrangement final des suites de l'insurrection belge. Je continue à nourrir l'espoir que cette déclaration, fondée sur les résolutions antérieures des puissances, et qui a également obtenu l'assentiment unanime des états-généraux, produira une issue compatible avec l'honneur et les vrais intérêts du peuple néerlandais. »

« Les traités conclus l'année dernière avec la Grande-Bretagne et la Prusse répondent au but qu'on s'en était promis. Des négociations pour régler les relations commerciales de la Néerlande avec les états de l'Union des douanes allemandes sont actuellement entamées. »

« L'administration intérieure continue à se distinguer par l'ordre et la régularité. Nonobstant un hiver long et très-rigoureux, qui a nu à quelques fruits de la terre, l'état de l'agriculture est généralement favorable. Il règne une activité extraordinaire dans les principales fabriques. Des capitaux considérables ont circulé dans la navigation et le commerce, tandis que les pêches ont donné d'abondants résultats. »

« On ne perd pas de vue la continuation des grandes voies de communication. »

« L'état des affaires de nos possessions d'outre-mer est satisfaisant. La nouvelle organisation dans ces pays continue à répondre à notre attente. A Sumatra, notre autorité s'est de plus en plus consolidée par la prise de Bonjol. L'armée des Indes a donné à cette occasion des preuves nouvelles de courage et de persévérance. »

« Les dépenses de l'état sont constamment couvertes par les revenus. La situation florissante des différentes branches du bien-être national assure la perception régulière des contributions. »

« Le crédit public se maintient, et l'extension plus grande donnée par moi à la banque des Pays-Bas apportera une nouvelle vie au crédit et au commerce en général. »

« Les lois du budget, qui seront soumises en temps opportun à VV. NN. PP., et la fixation des moyens destinés à pourvoir aux charges que font peser sur le royaume les circonstances extraordinaires, formeront une partie importante de vos délibérations. »

« S'il ne peut être proposé cette fois encore un allègement de charges, je me réjouis néanmoins qu'il soit possible de faire face à tous les besoins, sans qu'il soit nécessaire d'en imposer de nouvelles à mes sujets bien-aimés, et qu'il y ait espoir de pouvoir préparer à cet égard une diminution ultérieure. »

« Nobles et puissants seigneurs! le sentiment des devoirs importants qui reposent sur nous se réveille de rechef en ce jour. Votre zèle et votre sagesse trouveront une occasion de se manifester de nouveau. Je compte sur votre concours en tout ce qui peut contribuer au bonheur du pays et du peuple. Veuillez le Tout-Puissant bénir à cet effet nos efforts réunis, me fortifier et m'encourager dans la douleur que je ne cesse de ressentir de la perte cruelle dont il lui a plu, dans sa sagesse, de m'affliger si profondément! »

On a pu remarquer avec quelle réserve le roi de Hollande

tous les costumes, mais jamais celui de Bazile. — Ainsi donc, je vais voir le vieux changeur; tu auras la fille et la cassette... — Je n'ai au reste pas tout perdu; je puis restituer au beau-père encore deux cent mille talars de bijoux... — Allons, je vois que tout cela s'arrangera... Je vais chez le vieux changeur... Adieu... »

En entrant chez Mesraïm, Charles trouva le rabbin qui venait retirer sa parole au sujet des fiançailles d'Astérina, attendu le bruit répandu dans le quartier que le changeur se livrait aux pratiques de la magie. C'était d'un bon augure pour les projets du docteur diplomate. « Eh bien! dit-il au rabbin Salomon, la besogne ne vous manquera pas; vous aurez à la fois une conversion et un mariage. »

Quand le changeur apprit que Hammed-Issa se faisait juif et lui rendait les deux tiers de sa cassette, il consentit aisément à lui donner sa fille. Il fut constaté pardevant le kadi que Hammed-Issa n'était point un voleur, mais qu'il n'avait fait que toucher la dot de sa fiancée. Le magicien annonça cette nouvelle à Astérina, et la jeune fille fut immédiatement guérie; ce qui augmenta encore la réputation du magicien docteur.

En revoyant ses diamants briller dans sa cassette et la santé sur le front de sa fille, le vieux changeur versa des larmes de joie; mais cet événement avait tellement troublé en lui les sources de la vie, qu'il ne survécut pas long-temps à son bonheur. Après sa mort, Hippolyte retourna à Paris avec une jolie femme et un million; et quoiqu'il soit tout-à-fait corrigé de sa passion dominante, on peut encore le voir à la Bourse, où, par un reste d'habitude, il aime à spéculer sur les actions industrielles.

AUGUSTE COLIN. (Courrier français.)

des négociations suivies à Londres; mais bien qu'il dé-
 n'ait pas reçu de réponse de la conférence, on aurait
 en conclure que des négociations n'ont pas été suivies.
 Nous apprenons en effet qu'une communication du ministre des
 affaires étrangères aux deux chambres des états-généraux, faite
 huis-clos, suivra de près l'ouverture de la session.

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS.

PRÉSIDENCE DE M. PÉROT DE CHEZELLES.

Fin de l'audience du 17 octobre.

**Affaire Raban. — Détention de munitions de guerre et fabri-
 cation de poudre.**

Le tribunal, après une heure et demie de délibération, rend
 son jugement en ces termes :

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats que Ra-
 ban a détenu, en juillet dernier, sans y être légalement auto-
 risé : 1^o plus de deux kilogrammes de poudre de chasse et des
 cartouches de guerre; 2^o plus de dix mille balles de plomb et
 des cartouches à balles connectées avec de la poudre de
 chasse, et qu'on doit considérer ces balles et cartouches comme
 munitions de guerre, à raison de leur nombre, des faits et des
 circonstances de la cause;

« Attendu qu'il est établi que Raban, sans autorisation lé-
 gale, a fabriqué à la même époque partie desdites munitions de
 guerre :

« Attendu qu'il résulte des débats que Bruys, Dussoubs et
 Raison ont aussi fabriqué à la même époque et également sans
 autorisation légale, conjointement avec Raban et en son domi-
 cile, partie des munitions de guerre saisies chez ce dernier;

« Attendu qu'il est judiciairement établi que Dubosc est cou-
 pable d'avoir possédé, également sans autorisation, à la même
 époque, neuf kilogrammes trois seizièmes de poudre de chasse,
 qui ont été retrouvés dans un cabriolet abandonné par lui par
 suite de son arrestation chez Raban;

« Attendu qu'il n'est pas suffisamment établi que Dubosc ait
 pu porter cette poudre chez Raban, et que dès lors il n'y a lieu,
 d'après les circonstances de la cause, de le déclarer complice
 du délit de fabrication de munitions de guerre;

« Attendu que Lardon n'a porté le plomb dont il a été trouvé
 détenteur au domicile de Raban que postérieurement à la per-
 pétuation du délit de fabrication; qu'il ne résulte pas de l'in-
 struction qu'il soit complice des faits de fabrication;

« En ce qui concerne les conclusions de la régie des contri-
 butions indirectes :

« Attendu qu'aucun des prévenus n'est traduit devant le tri-
 bunal sous l'inculpation spéciale de détention de poudre de
 guerre; que Dubosc a seul conservé en sa possession plus de
 cinq kilogrammes de poudre de chasse;

« Attendu qu'à cet égard l'intervention et les conclusions de
 la régie sont justifiées :

« Vu les articles 2, 3 et 4 de la loi du 24 mai 1834, et l'art. 28
 de la loi du 13 fructidor an V, etc.;

« Le tribunal condamne Raban en deux années d'emprisonne-
 ment et 500 fr. d'amende;

« Raisant, Bruys et Dussoubs à dix-huit mois de prison et
 200 fr. d'amende;

« Dubosc en un an de prison et 100 fr. d'amende, et 100 fr.
 de dommages-intérêts envers la régie;

« Ordonne que les cartouches, les munitions de guerre, ustens-
 les servant à la fabrication, seront et demeureront saisis et
 confisqués;

« Ordonne qu'à l'expiration de leur peine les condamnés res-
 teront pendant deux ans sous la surveillance de la haute police;

« Renvoie Lardon des fins de la plainte;

« Condamne Dubosc aux dépens, mais en ce qui le concerne
 seulement;

« Condamne Raban, Raisant, Bruys et Dussoubs solidaire-
 ment au surplus des dépens. »

Faits Divers.

On écrit de Dijon, 13 octobre :

« Aujourd'hui, à onze heures, les mariés Guéneau ont été exé-
 cutés. Reconnus coupables du crime d'incendie, ils avaient été
 condamnés à la peine de mort le 18 août; les jurés avaient cepen-
 dant signé en leur faveur une demande en commutation de
 peine, et l'on espérait que la clémence royale arrêterait cette
 double et sanglante exécution. L'espoir des condamnés a été
 cruellement déçu, et ce matin à neuf heures, ils ont appris la
 fatale nouvelle. Guéneau a montré une résignation inattendue;
 toute son attention se portait sur sa femme, qui se tordait sur la
 charrette, en proie à d'horribles crispations; une fois elle a failli
 tomber à terre. La première, elle a subi sa peine; mais c'est en
 vain que le couteau a frappé une première fois son mari; la sé-
 paration du cadavre et de la tête ne s'est opérée que sous les ef-
 forts réitérés des exécuteurs. Les exécuteurs de Chalon et de
 Mâcon avaient cependant été mandés et assistaient celui de notre
 ville. A onze heures et demie tout était terminé, et la foule s'est
 retirée muette et satisfaite.

« A deux heures sept condamnés ont été exposés sur la place
 publique. Parmi eux était Nicolas Vulquin, reconnu coupable du
 crime de meurtre sur la personne de l'huissier Prodigue; il pa-
 raissait assez indifférent, et tendait son chapeau aux aumônes
 publiques. Presque tous les autres condamnés riaient entre eux;
 ils semblaient braver l'humiliation que la loi veut leur faire su-
 bir, mais leur audace n'a excité d'autre sentiment que celui du
 mépris.

« La peine de mort est une répression à l'usage des barbares;
 mais quand elle devient un acte de froide cruauté par l'effet de
 la maladresse des bourreaux, elle est tout ce qu'il y a de plus
 hideux et de plus atroce. Quand aurons-nous donc enfin des lé-
 gislateurs capables de comprendre que de sanglantes exécutions
 ne peuvent contribuer qu'à entretenir et légender des instincts
 féroces? La société qui a des assassins à gages doit-elle s'étonner
 qu'il y ait dans son sein des individus qui deviennent assassins
 pour avoir de l'or? Elle protégée, elle paie un assassin légal; elle
 fait de l'assassinat un métier au nom de la loi et de la justice;
 elle donne ainsi le meurtre en exemple, et le meurtre, accompli
 pour un salaire en présence du peuple, enseigne que de l'argent
 provenant du meurtre on vit tout aussi bien que de l'argent pro-
 venant du travail. (Bon Sens.)

« Quelques travaux de maçonnerie, dans la maison de M.
 Sarrus, fabricant de soieries, tout près de la rue des Chassain-
 tes, à Nîmes, ont fait découvrir, la semaine dernière, un pavé de
 mosaïque antique. M. Sarrus, avec un empressement digne d'é-
 loges, fit suspendre la fouille partielle qui avait amené cette
 précieuse trouvaille, et se hâta d'en prévenir M. Auguste Pelet.
 Arrivé immédiatement sur les lieux, notre savant archéologue
 a pu calculer, d'après la partie qu'il en avait sous les yeux,
 que ce travail occupait une assez longue étendue de terrain.
 La bordure, d'un goût parfait, annonçait un très-bel ensemble.

Malheureusement, tout en remerciant de ses soins le digne
 propriétaire, il a fallu lui dire de passer outre, la ville ne pou-
 vant disposer d'aucune somme pour cette spécialité, et le pavé
 de mosaïque dont il s'agit est déjà enroulé de plus belle, puisque
 des murs s'élèvent sur le sol dont il est recouvert, qui sait pour
 combien de siècles encore, si ce n'est pour toujours! Il n'est
 personne, assurément, qui ne regrette que nulle allocation ne
 nous soit accordée en prévision de pareilles circonstances.
 (Le Courrier du Gard.)

— Le nommé Samson, employé au pilotage à Marseille, sor-
 tait de sa maison, rue des Trois-Soleils, à trois heures et demie
 du matin, lorsqu'à dix pas de chez lui il a été frappé d'un coup
 de stylet au bras, par le mouvement qu'il a fait pour parer le
 coup, dirigé au cœur. Cette blessure, quoique profonde, n'a pas
 empêché Samson de courir sur l'assassin, qu'il avait presque at-
 teint et dont il se serait emparé sans un faux pas qui l'a fait
 choir, et qui a permis à cet homme de se sauver.

— Un nommé Joseph, invité à dîner chez un blanchisseur de
 la barrière Poissonnière, y arriva à midi, au moment où la femme
 de son hôte se disposait à tirer un seau du puits pour son usage.
 Sur les vives instances de Joseph, qui demande à tirer lui-même
 le seau, la femme se retire; le malheureux se précipite aussitôt
 dans le puits. Il n'en a été retiré que mort; son cadavre a été
 transporté à la Morgue.

— Une jeune personne qui logeait comme pensionnaire chez
 une sage-femme du quartier St-Germain, vient de donner le jour
 à un monstre assez extraordinaire : c'est un enfant du sexe mas-
 culin, dont la tête présente toute la conformation de celle du
 singe; le dessus de la tête est garni de poils de la nature de ceux
 des animaux de cette espèce. Cet embryon difforme n'a vécu que
 quelques heures; il a été présenté à un membre de l'Institut,
 qui a exercé ses observations sur ce phénomène et a engagé la
 sage-femme à le conserver.

QUESTION DES FILS DE LIN.

Le conseil supérieur du commerce doit, après avoir examiné la question
 des sucres, s'occuper de l'industrie du lin et de la législation douanière qui
 la régit actuellement. On sait que déjà, l'année dernière, les conseils-géné-
 raux de l'agriculture, des manufactures et du commerce avaient été con-
 sultés, afin de savoir s'il y a lieu d'augmenter les droits et d'établir des
 tarifs proportionnels sur les fils de lin et de chanvre importés de l'étranger.
 La question restée pendante s'agit de nouveau; une commission, réunie
 au ministère du commerce sous la présidence de M. Odier, pair de France,
 a fait récemment une espèce d'enquête, et c'est probablement d'après les
 documents qui auront été rassemblés par elle que le conseil supérieur du
 commerce est appelé à prendre une décision.

On sait que la filature du lin était restée jusque dans ces derniers temps
 le partage à peu près exclusif de femmes travaillant isolément à l'aide du
 rouet et du fuseau. Le lin semblait devoir toujours résister, par sa nature
 lisse, rigide et semi-résineuse, aux tentatives qu'on faisait pour le soumettre
 aux procédés de la filature à la mécanique. Vainement en effet l'empereur
 avait cherché à provoquer, en offrant un million de récompense, l'invention
 de la machine à filer le lin; le problème posé par un décret du 7 mai 1810
 n'avait pas été résolu. Cependant, il y a quinze années, quand on ne pen-
 sait plus en France au prix fondé par l'empereur, le génie, la patience et les
 efforts de quelques industriels anglais parvinrent à traiter le lin comme on
 faisait de la laine et du coton. Cette industrie nouvelle, concentrée d'abord
 dans quelques fabriques, se développa peu à peu; aujourd'hui, de vastes
 filatures de lin, mues par la vapeur, sont établies dans les différentes con-
 trées du royaume-uni, notamment à Belfast, en Irlande, à Dundee et à Aber-
 deen, en Ecosse, et à Leeds, dans le duché d'York.

L'établissement de la filature de lin à la mécanique a permis aux fabri-
 cants anglais de livrer leurs produits à meilleur marché que ne peuvent le
 faire les filuses à la main, non-seulement dans leur pays, mais même à
 l'étranger, même en France, où cependant le salaire des femmes de cam-
 pagne est tombé si bas. L'Angleterre exporte donc aujourd'hui des fils de
 lin, tandis que naguère elle en aurait plutôt tiré elle-même de l'étranger.
 L'exportation de l'Angleterre s'est principalement tournée du côté de la
 France. En 1831 et 1832, nous ne recevions guère de l'étranger que 850
 mille kilogrammes de fils de lin, et l'Angleterre n'y entrait que pour une
 quantité insignifiante. Nos importations montent en 1836 à 2,750,000 kilog.,
 dont l'Angleterre fournit environ les deux tiers. Nouveau progrès en 1837;
 elles s'élèvent à 3,770,000, dont l'Angleterre fournit environ les trois quarts.
 On comprend qu'un pareil état de choses ait dû attirer l'attention de l'ad-
 ministration publique; la situation est grave; c'est une industrie qui entre
 en révolution.

La plupart de nos hommes d'état ont malheureusement reçu l'éducation
 commerciale la plus fautive et la plus vicieuse; il n'y a pour eux qu'une
 manière de protéger l'industrie nationale, c'est de proscrire les produits de
 l'industrie étrangère; aussi, dès qu'une fabrication est en souffrance, dès
 qu'elle est stimulée par la concurrence des autres peuples, ils n'ont d'autre
 remède à proposer que d'augmenter les droits de douanes et d'arriver plus
 ou moins directement à la prohibition. Où en serions-nous aujourd'hui si de
 pareilles maximes avaient pu trouver une application complète, si elles n'a-
 vaient dû fléchir sous la force même du progrès? L'industrie linière, par
 exemple, semblait beaucoup plus menacée qu'aujourd'hui, alors que les
 étoffes de coton vinrent faire une concurrence si redoutable aux étoffes de
 fil; les prohibitionnistes voulurent proscrire le coton pour protéger le lin,
 et, si on les avait crus, nous ne posséderions pas aujourd'hui une des fabri-
 cations les plus actives du pays. Si l'industrie linière a résisté à une crise
 qui menaçait de la détruire, elle résistera plus facilement à celle qui se pré-
 pare; cela dépend d'elle, il faut qu'elle suive la voie de perfectionnement
 ouverte par les fabricants anglais. Ce n'est pas une augmentation des droits
 protecteurs qui la sauvera, c'est l'emploi même des procédés avec lesquels
 l'étranger lui fait concurrence aujourd'hui.

On a fait valoir, il est vrai, le sort malheureux des filuses. Certes, nous
 prenons une part bien sincère à la condition des femmes qui exercent au-
 jourd'hui cette industrie d'ailleurs si peu lucrative; il y a là des souffrances
 qu'il appartient à la prévoyance sociale de secourir et de calmer; mais à
 quoi leur servirait l'augmentation des droits? n'est-il pas probable que le
 progrès des arts industriels doit supprimer, à une époque plus ou moins
 rapprochée, la filature à la main du lin et du chanvre, comme il a supprimé
 celle de la laine et du coton? Les filuses luttent, non pas contre la filature
 étrangère, mais contre la filature mécanique qui ne peut manquer de se gé-
 néraliser. Elles subissent les conséquences malheureuses des progrès que
 nous voyons s'accomplir dans les arts manufacturiers. Les considérations
 qu'on invoque en leur faveur ne sont pas de l'ordre industriel, mais de l'or-
 dre social.

La filature mécanique peut s'établir en France sans le secours d'aucune
 espèce de droits. Trois fabriques ont déjà de bons métiers anglais, et leurs
 fils se vendent plus cher que les fils étrangers. S'il est nécessaire que le
 gouvernement intervienne directement pour l'encourager, il peut prendre
 d'autres mesures qui ont plus de chances de réussir. Les bons métiers ne se
 font pas encore en France, et l'exportation des métiers anglais est sévère-
 ment interdite; on ne les obtient en fraude qu'au moyen d'une prime de 75
 0 0 du prix d'achat; or, puisque notre principale affaire est d'avoir des
 métiers, pourquoi ne pas traiter avec l'Angleterre à ce sujet? La base du
 traité serait fort simple : ou d'élever les droits si l'Angleterre maintient la
 défense d'exportation, ou de les laisser tels qu'ils sont si elle consent à la
 lever.

Un journal de province a encore proposé un autre moyen, c'est de balan-
 cer les frais d'assurance qu'occasionne la contrebande des métiers par une
 prime d'importation qui serait temporaire et qui durerait jusqu'à ce que
 nos ateliers eussent appris à les construire. L'empereur avait offert un mil-
 lion à celui qui inventerait la machine à filer le lin; aujourd'hui que la con-
 currence nous presse, nous pouvons bien dépenser quelque argent pour en-
 courager l'importation de l'invention.

Au reste, comme on l'a fait remarquer avec raison, il ne faut pas res-
 treindre l'examen des questions soulevées par l'industrie linière à la fila-

ture seulement; il faut l'étendre au tissage. Il existe en Angleterre et en
 Ecosse des milliers de métiers mécaniques à tisser qui produisent, avec des
 fils d'étoffes, ces toiles unies et légèrement frappées dont le bas prix étouffe
 nos industriels. En France, on les connaît à peine; c'est encore une industrie
 à créer. (Commerce.)

Extérieur.

SUÈDE.—STOCKHOLM, 2 octobre. — Le 30 du mois dernier,
 MM. Gaimard, Marmier et Robert, ainsi que le professeur Ber-
 zélius, de retour de l'expédition scientifique de Spitzberg, ont
 été invités à dîner par le roi. (Boersen-Hall.)

ITALIE.—ROME, 6 octobre. — Reschid-Pacha s'est fait ici
 de nombreux amis par l'aménité de ses manières et l'élégance de
 sa conversation. Le cardinal Mezzofante, mieux qu'un autre, a
 pu juger de l'érudition du pacha. Tous deux ont longuement parlé
 de la littérature orientale. (Diario di Roma.)

ANGLETERRE.—LONDRES, 16 octobre. — Nous venons de re-
 cevoir des nouvelles de Lisbonne du 8 courant. Les élections
 étaient terminées, et, quoique les résultats n'en eussent pas été
 encore officiellement annoncés, tout le monde s'accordait à dire
 que les septembristes avaient eu le dessus. Le chef des guérillas
 mignolistes, Baiva, avait été pris par surprise. Le 5, au moment
 où il n'était accompagné que de deux des siens et avait reçu
 l'ordre de se rendre, il s'y était refusé, et s'était battu en déses-
 péré jusqu'à ce qu'il fût tombé mort, criblé de blessures. Ses
 deux compagnons avaient été faits prisonniers. La reine n'était
 pas encore accouchée; mais sa délivrance était attendue d'un
 moment à l'autre. (Standard.)

— On a reçu ce matin, au bureau des colonies, des dépêches
 de lord Durham, qui ont été portées sur-le-champ à lord Mel-
 bourne à Windsor.

— Le *Lancashire-Herald* d'hier publie l'extrait suivant d'une
 lettre particulière de New-York sous la date du 19 septembre :
 « On annonce, comme chose certaine, que lord Durham a rési-
 gné ses fonctions, après avoir reçu des dépêches de la métropole. »
 Le *Courier* dément cette nouvelle.

ESPAGNE. MADRID, 10 octobre. — Après avoir pacifié la Manche
 et la province de Tolède où il laissa un corps de 5,000 hommes,
 le général Narvaez est arrivé dans cette ville avant-hier; sa division
 qui se compose de sept bataillons, six escadrons et une batterie
 de campagne, est cantonnée aux alentours. On ignore quelle
 sera sa destination, mais on présume qu'elle est destinée à net-
 toyer d'abord la Castille des petites bandes qui arrêtent nos cour-
 riers et les voyageurs, et pillent nos populations; elle passera,
 dit-on, ensuite en Aragon où des opérations plus sérieuses l'at-
 tendent. Nous verrons Narvaez à l'œuvre : puisse-t-il être à la
 hauteur des circonstances et de la confiance qu'on a dans ses ta-
 lents et dans son patriotisme! Noguera est arrivé à Ciudad-Real
 où il remplace Narvaez.

Nos journaux insèrent aujourd'hui une adresse des officiers
 supérieurs de l'armée au général Oraa. Ce général pa-
 rait regretter, non pas précisément à cause de l'habileté qu'il a
 montrée, mais plutôt parce que, bien qu'ayant éprouvé un re-
 vers qui a eu un grand retentissement, on ne peut soupçonner
 sa fidélité et son attachement à la cause du pays. Parmi les si-
 gnataires, on remarque le nom du général Borso de Carminati.

La nouvelle de l'engagement de nos troupes avec celles de
 Garcia nous est parvenue hier au soir; bien que favorable à nos
 armes, elle n'a pas produit beaucoup d'effet. Le combat n'a pas
 eu des résultats fort importants : les choses sont dans le même
 état qu'auparavant.

L'ennemi qui nous occupe ici le plus, c'est Cabrera; depuis
 long-temps ses bandes jouissent d'une impunité vraiment dés-
 espérante. Soit par trahison, soit par embuscade, nous n'avons
 eu avec cet homme que des revers; il serait temps néanmoins
 qu'on lui opposât un officier jeune, actif, qui fit la guerre comme
 il la fait, c'est-à-dire, usant des mêmes moyens qu'il emploie.
 Mais l'Aragon a été long-temps négligé, on ne songeait qu'à
 la Navarre; et Cabrera nous a enlevé, sans perdre un seul hom-
 me, des points importants comme Morella et Cantavieja, par les
 intelligences seules qu'il entretenait dans la ville avec quelques
 traitres fanatiques ou soudoyés par l'argent de nos familles; et
 nous, avec une armée aussi forte que la sienne, avec des troupes
 braves, endurcies à la guerre, nous ne pouvons le chasser de ses
 repaires! Cet état de choses ne peut continuer long-temps, il
 porterait malheur à tout cabinet quel qu'il fût.

Narvaez, s'il était désigné, aurait là une belle moisson de lau-
 riers à recueillir; le nommera-t-on? tout le monde le désigne,
 mais la bouche ministérielle se tait. (Sentinelle des Pyrénées.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEZ.

Le Torique coponistiqre de M. Saissac a été reconnu comme seul infail-
 lible pour la guérison des cors aux pieds; il y a des pots et demi-pots.
 (Voir aux annonces.)

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Permettez-moi de m'adresser à vous pour donner connaissance
 au public, par l'entremise de votre journal, d'une invention qui
 pourra changer la face de bien des choses.

Depuis quelque temps, j'ai trouvé le moyen de conduire et
 d'arrêter où je voudrai un ballon, dans un temps calme, et de
 vaincre la ligne directe d'un faible vent. On conçoit tout l'avan-
 tage qu'on peut tirer de cette découverte : 1^o en l'employant
 pour les correspondances d'un long trajet; 2^o comme moyen
 d'attaque ou de défense en temps de guerre, en s'élevant avec
 quelques projectiles à une hauteur assez grande pour ne pas être
 atteint par une arme à feu; il serait facile de se diriger vers le
 point désiré, étant porteur d'une lunette longue-vue et perpen-
 diculaire, pour ne montrer que l'objet sur lequel on voudrait
 laisser tomber un artifice incendiaire ou une bombe; ces projec-
 tiles, composés de poudre fulminante, éclateraient ainsi en tou-
 chant le point menacé.

Par ce moyen, les petits états deviendraient aussi forts que
 les plus grands empires, attendu la facilité d'attaquer ses enne-
 mis à toute heure, de jour ou de nuit, sans qu'il soit permis
 d'opposer une prompte résistance.

S'il fallait exécuter cette expérience pour la défense d'un état,
 et sans agir contre la France, je le ferais avec indemnité après
 l'exécution des engagements pris.

Croyez, Monsieur, qu'en insérant ma lettre dans votre plus
 prochain numéro, vous obligerez beaucoup celui qui vous prie
 de recevoir l'assurance de sa parfaite considération.

St-Etienne, 20 octobre 1838. PADES AINÉ,
 Rue de Lille, 8.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 18 OCTOBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000 700	1,000 750	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux,	1,750	
4,500 450 300 220	1,000 2,000 2,000 2,000	par trimestr. Idem. Idem.	Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée, Pont Seguin, Pont de l'Île-Barbe,	1,010 2,265 1,700	
2,360 1,740 1,500	1,000 600 1,000	Idem. Idem. Juin et Déc.	Pont et gare de Vaise, Eclair. gaz (Lurin), Eclairageau gaz, C ^e Perrache,	470	
500	750		Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	975	
1,000	700		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,275	
350	600		Eclairage au gaz, Grenoble,	1,075	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	790	
400 320	700 5,000	Idem. Décembre.	Eclair. gaz (Dijon), Bat. à vap. de Lyon à Arles,	7,750	
180	2,000	Idem.	Paq. à vap (Lyon à Chalon),		
134	5,000	Idem.	Gondoles à vap sur Saône, marc.,		
400	10,000	Juin et Déc.	Fonderies (Loire et Isère),	52,250	
800 2,200	1,000	Jan. et Juil.	Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
240	5,000	par an.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	4,600	
	1,000	Juin et Déc.	Moulins à vap de Perrache,	4,700	
	1,000	Jan. et Juil.	C ^e génér. mines de Rive-de-Gier, Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,000	
1,500	800	Juin et Déc.	Min. Grang. et Cul., C ^e des min. del'Un.,		

BOURSE DE PARIS DU 18 OCTOBRE.

La rente était très-faible aujourd'hui; ses cours paraissent affectés par la crise effrayante qui entraîne continuellement les cours de toutes les lignes de chemin de fer.

Cinq pour cent.	109 50	109 50	109 50	109 50
— fin courant.	109 50	109 50	109 50	109 50
Quatre pour cent.	102			
Trois pour cent.	81 15	81 20	81 15	81 20
— fin courant.	81 15	81 20	81 15	81 20
Rentes de Naples.	101	101 5	101	101 5
— fin courant.	101	101 5	101	101 5
Actions de la banque.	2615			
Quatre canaux.				

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1188) Le mardi vingt-trois octobre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, à la Guillotière, à la descente du pont de ce nom, sur la place des Repentirs, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables, tabourets, bornes, chaises, commodes, lits garnis, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

A VENDRE AUX ENCHÈRES, En l'étude de M^e Rosier, notaire, à Lyon, rue St-Côme, 4, Le mardi 27 novembre 1838, à 10 heures du matin,

UNE MAISON,

Située quai de l'Observance, 26, à Lyon.

Cette maison a un corps de bâtiment double sur le quai, un corps de bâtiment en aile sur le derrière, et une cour; elle est composée de caves, rez-de-chaussée et trois étages.

Ladite maison est de fort bonne construction, et n'est sujette à aucun reculement; l'emplacement en face du nouveau port rend cet immeuble susceptible d'une grande augmentation de valeur.

S'adresser, avant le jour fixé pour la vente, audit M^e Rosier, notaire, chargé de traiter de gré à gré, s'il est fait des offres suffisantes. (1705)

(6077) A VENDRE.—Un beau domaine situé à St-Pierre-de-Chandieu (Isère), à trois lieues de Lyon, et à l'embranchement de deux routes départementales. Ce domaine se compose de bâtiments d'exploitation, d'une tuilerie en pleine activité, vigne, pré, verger et terres labourables, en partie plantées de muriers, d'une contenance totale de 51 hectares, et pouvant s'affermir de sept à huit mille francs. S'adresser à M^{es} Quantin et Casati, notaires à Lyon.

(6085) A LOUER à la Noël prochaine. — De vastes magasins situés dans un des meilleurs quartiers de la ville, et très-propres à un établissement public. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Chastel, notaire, place du Plâtre.

ANNONCES DIVERSES.

(6075) A LOUER de suite. — Deux appartements divisés en seize petites pièces propres à faire des chambres garnies. A VENDRE. — Les meubles garnissant dix pièces, à un prix modique. S'adresser au portier de la maison, rue Buisson, 5.

(6058) A VENDRE. — Cinq actions du pont suspendu sur le Rhône à Givors. S'adresser à M^e Vacheron, notaire à Givors.

(6078) A LOUER. — Magasin à comptoir parfaitement agencé, quai St-Clair, 15. S'adresser à M. E. Gautier.

(6086) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'épicerie très-achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.—Prix : 5,000 f.—On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du journal.

A L'INSTAR DE PARIS.

Place Grenouille, 2, au 1^{er}.

On tient pension bourgeoise, sert à la carte, porte en ville.—Diners à 1 f. 25 c. et à 90 c. — Salle indépendante. (6052)

(6083) A VENDRE. — Fonds de café-restaurant, situé cours Lafayette, à l'angle de l'avenue de Saxe (enseigne à la parisienne), trois chambres garnies, 472 francs de loyer. Prix : 1,200 francs. S'y adresser.

AVIS.

MM. les actionnaires porteurs de titres provisoires de la caisse d'escompte à Vaise, ayant été prévenus à domicile qu'un cinquième appel de 100 francs par action était réclamé, sont aujourd'hui avisés que, passé le 25 courant, ils auront à tenir compte à l'établissement de la caisse de l'intérêt du retard qu'ils mettraient à faire leur versement.

(6084) Loin de quitter la maison de la Croix-Blanche, comme le bruit en circule, M. Paire vient, au contraire, de l'acheter avec le grand jardin qui en dépend. Ainsi, outre les vastes pièces dont il jouissait déjà, au nombre desquelles se distinguent deux magnifiques salles, l'une d'études, l'autre de récréation, ayant chacune 43 pieds de long et 22 de large, il entre en possession de plusieurs autres, dont une, longue de 76 pieds et large de 18, peut faire un beau dortoir.

Tout concourra donc à ce que la Croix-Blanche devienne un des établissements d'éducation les plus importants de Lyon et de la banlieue, surtout quand son nouveau propriétaire aura mis à exécution ses projets d'amélioration qui consistent principalement à décorer en entier l'extérieur des bâtiments (l'intérieur laisse peu à désirer), à faire de nouvelles plantations d'arbres d'agrément, et à transformer en divers jeux, de balle, de boules, etc., une partie du jardin.

Alors il ne restera plus rien à désirer pour les exercices et les mouvements libres de cette aimable et toujours sautillante enfance, à qui de vastes espaces sont d'autant plus nécessaires, à la Croix-Blanche, que l'air pur et salubre qu'elle y respire, sur le vivant et riant coteau qui domine la rive droite de la Saône, lui procure une santé plus forte, plus vigoureuse, plus gaie, plus exempte, pour ainsi dire, de tout danger de maladie sérieuse. En effet, depuis neuf ans au moins, pas même un seul élève n'y a été dans le cas d'occuper huit jours seulement l'infirmerie.

Cette maison d'éducation, qui a fait ses preuves sous les divers rapports de la solidité de ses études, soit latines, soit françaises, de l'excellence de sa table, des soins de santé vraiment maternels que les élèves y reçoivent, de la discipline douce et tendre, mais ferme, qui y est en vigueur, jouit encore de l'inappréciable avantage d'avoir une chapelle où se font tous les exercices religieux sous la direction et par les soins d'un aumônier nommé par l'autorité ecclésiastique.

La Croix-Blanche est située à une petite portée de fusil seulement de la porte de Saint-Irénée, et ne se trouve qu'à cinq minutes de distance de la station des omnibus, dont commencera le service pour Saint-Just et Saint-Irénée dès que le chemin à pente douce auquel on va incessamment travailler sera fait. Et puis, d'ailleurs, une mère tendre pourrait-elle jamais croire payer trop cher la santé de son enfant, en achetant cette santé brillante au léger prix de quelques pas tant soit peu pénibles peut-être quelquefois pour le venir voir? Aucun élève externe ou même mi-pensionnaire n'est admis dans l'établissement.

DÉMÉNAGEMENTS PAR CHARIOTS SUR RESSORTS, A L'INSTAR DE PARIS.

Le sieur BALAN offre toujours au public la sécurité du transport des meubles et effets qui réclament le plus de soins. Dans ses grandes voitures suspendues, couvertes et bien fermées, il transporte les mobiliers d'un appartement à l'autre, en ville, à la campagne et à l'étranger. Il fournit des paniers pour emballages.

Le char funèbre ou corbillard et berline de deuil continue d'être à la disposition des familles qui voudront en réclamer le service.

Pour traiter, s'adresser à M. Balan, cours Bourbon, 47, entre le pont Lafayette et celui de l'Hôtel-Dieu, à la Guillotière-lez-Lyon. (6066)

(8034) Grand dépôt d'argenterie de Paris,

DITE

MAILLECHORT,

ET DE BON PLAQUÉ DE 1^{re} QUALITÉ,

Chez COQUAIS, bijoutier, rue Saint-Côme, n^o 6, à Lyon.

Il est inutile de répéter tous les avantages du maillechort, car, pour preuves de sa qualité, il tente chaque jour la cupidité des voleurs qui croient s'emparer d'argenterie; sa blancheur, sa propreté et sa solidité sont à s'y méprendre avec l'argent. Les couverts sont de 5 fr. 50 c. et 6 fr. 50 c.; cuillers à café, 18 et 21 fr. la douzaine.

OBJETS EN PLAQUÉ.

Réchauds de table à esprit, à bougie et à eau, flambeaux, porte-carafes, cafetières, passe-thé et bouchons, porte-huiliers, bouts de table, sucriers, manches à gigot, cuillers à sucre, à punch, à potage et à café.

MALADIES DE POITRINE.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, et dans toutes les irritations de la poitrine. Ce sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration.

On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors. (2029)

(8037) On demande un professeur de rhétorique et d'histoire générale pour une école supérieure. S'adresser au bureau du journal.

Maladies Secrètes

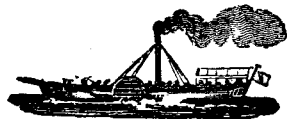
ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éréthés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.— Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)



LES

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE

Partent tous les jours, à sept heures du matin, du port de la Charité. (2035)

MAUX DE DENTS.

Buhdharud éthéré.

Quelques gouttes sur un peu de coton qu'on introduit dans l'oreille détruisent instantanément les douleurs de dents les plus aiguës. — Prix : 2 fr. 50 c.

L'Elixir dentifrice de Durand est le seul moyen d'arrêter la carie et ses fâcheux effets. — 1 fr. 75 c.

Crème cosmétique à la Sultane, pour blanchir et conserver le teint. — 1 fr. le flacon.

S'adresser chez Durand, pharmacien, place du Concert, en face du pont Lafayette. (2036)



AVIS. — C'est chez M. Aguetant, pharmacien, rue St-Côme, que l'on trouve le seul dépôt du TOPIQUE COPORISTIQUE, qui attaque la racine des cors aux pieds, et la fait tomber en quelques jours sans nulle douleur. (712)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (2031)

M. DESIRABODE, chirurgien-dentiste du Roi, seul possesseur d'une eau dont la puissante efficacité est depuis très-long-temps reconnue supérieure pour blanchir à l'instant les dents les plus noires, en calmer les douleurs et arrêter la carie sans altérer l'émail.—Prix : 3 fr. et 5 fr.—On délivre des prospectus aux dépôts, à Lyon, chez M. Petit, rue St-Marcel, 39, au 1^{er}. (703-3394)

GYMNASE-LYONNAIS.

Samedi 20 octobre 1838. — Dernière représentation de M. Arnal. — 1^o LES FEMMES D'EMPRUNT, vaud. — 2^o LE CADAVRE DE LUSTUCRU, vaud. — 3^o LES IMPRESSIONS DE VOYAGES, vaud. — 4^o L'HUMORISTE, vaud. — Six heures.

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 21 octobre 1838. — 1^o LOUISE DE LIGNEROLLES, comédie. — 2^o LE DOMINO NOIR, opéra. — Six heures.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.